

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-trois janvier le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Antton CURUTCHARRY.

Etaient présents :

M. BIBES Jean Paul, M. BIDART Pierre dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. COSCARAT Jean Michel, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DEGUIRAUD Hélène, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. ITHURBURUA Daniel, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxoa, Mme MOUSQUES Bernadette

Procuration(s) : M. OLÇOMENDY Betti donne pouvoir à M. MOCHO Frantxoa

Etai(ent) excusé(s) : M. OLÇOMENDY Betti

Etaient absent(e)s : Mme ARANGOITS Isabelle

A été nommé comme secrétaire de séance : M. BIBES Jean Paul

Date convocation : 15 janvier 2024 - Date d'affichage : 15 janvier 2024

OBJET : APPROBATION DES MODALITÉS DE REFACTURATION DE LA CONSOMMATION DE GAZ AU GÉRANT DU TRINQUET- NOMENCLATURE 9.1

M. le Maire indique qu'il est convenu que le gérant du trinquet rembourse à la commune les factures d'approvisionnement en gaz car le contrat a été conclu avec la commune.

Dernièrement en 2021, la Commune a souscrit un nouveau contrat (propane bio) pour privilégier une fourniture énergie verte. Ce nouveau contrat présente des tarifs plus élevés qu'un contrat propane classique.

Le gérant a donc fait une demande de bénéficier des tarifs de propane classique. M. Le Maire propose d'accéder à la demande du gérant du trinquet et de prendre en charge la différence entre le tarif de propane classique et le tarif du bio propane.

Sur la base des factures réglées par la Mairie, titulaire du contrat, la refacturation au gérant se fera sur la base du tarif de propane classique, constaté à la date des factures.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- **APPROUVE** les modalités de refacturation de gaz ci-dessus mentionnées
- **CHARGE** M. le Maire de toutes les formalités

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 14

POUR : 14

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 26/01/2024

Et après transmission en sous-préfecture le 26/01/2024

Le Maire,



Antton CURUTCHARRY

